

ÉTAPES DE PLACEMENT DES STAGIAIRES EN 2011-2012

Les actions ci-dessous s'appliquent à tous les stages.

Cependant, l'échéancier ne s'applique pas aux stages 4 en adaptation scolaire et au primaire ainsi qu'au stage 3 en éducation physique, car ces placements doivent être faits au printemps.

<p style="text-align: center;">ACTION</p> <p>Johanne Yergeau (poste 5044) est responsable du placement au primaire et en adaptation scolaire et, Michèle Verrette (poste 7333), celui du secondaire et des spécialistes. De plus, cette dernière gère la base de données.</p>	<p style="text-align: center;">ÉCHÉANCIER***</p>	<p style="text-align: center;">RESPONSABLE DE L'ACTION</p>
<p>1. Les enseignants s'inscrivent sur le portail.</p>	<p style="text-align: center;">26 au 31 août 2011</p>	<p style="text-align: center;">Les enseignants</p>
<p>2. Le comité des stages de l'école approuve les inscriptions via le portail.</p> <p><i>Le chemin d'accès sur le portail est : « Applications/Services » (à votre gauche, 3^e boîte de dialogue), « Services éducatifs » et « Formulaire pour les stages ».</i></p>	<p style="text-align: center;">1 au 7 septembre 2011</p>	<p style="text-align: center;">Le comité des stages de l'école</p>
<p>3. La responsable de la base de données envoie à la direction responsable du comité des stages de l'école la liste d'appariement des maîtres et stagiaires.</p>	<p style="text-align: center;">12 septembre 2011</p>	<p style="text-align: center;">La responsable de la base de données</p>
<p>4. Le comité des stages de l'école doit vérifier la liste d'appariement des maîtres et stagiaires et la confirmer auprès de la responsable de la base de données en indiquant, s'il y a lieu, des corrections.</p> <p>Le suivi sera fait auprès des responsables du placement par la responsable de la base de données.</p>	<p style="text-align: center;">15 septembre 2011</p>	<p style="text-align: center;">Le comité des stages de l'école</p>

<p>5. La responsable de la base de données envoie à l'université les placements approuvés (copie conforme aux responsables des placements).</p>	<p>Dans la semaine du 19 septembre 2011</p>	<p>La responsable de la base de données</p>
<p>6. La direction responsable des stages de l'école transmet aux enseignants l'information du placement approuvé par l'université.</p>	<p>Dès la confirmation des placements faite par la responsable de la base de données</p>	<p>La direction responsable des stages de l'école</p>
<p>*** Il est important de respecter les délais.</p>		
<p>© services éducatifs de la commission scolaire du Chemin-du-Roy, mars 2011</p>		